

Réfléchir son organisation et valoriser ses pratiques via le marché carbone

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Nord-Ouest – Région Hauts-de-France

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Août 2021

Date de révision : Novembre 2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 000 contributeurs, dont 31 904 en Hauts de France (chiffres 2021). VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Le secteur agricole représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français. La contribution du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique est essentielle, par la réduction de ses émissions directes, par la préservation voire l'augmentation du stockage de carbone dans les sols et la biomasse, et par la production de produits biosourcés et des énergies renouvelables.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, la SNBC vise une réduction de 18% des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050, hors sols agricoles dont les émissions et absorptions sont comptabilisées dans le secteur des terres (UTCATF).

Lancé officiellement en avril 2019, le Label bas-carbone (LBC) créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Il propose un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. 6 méthodes agricoles sont actuellement disponibles (élevage bovin et grandes cultures, haies, plantation de vergers, gestion des intrants, écométhane, grandes cultures).

Fin 2020, une étude est commanditée par le comité territorial VIVEA du Nord Pas-de-Calais afin de contribuer à moyen terme à développer la formation des chefs d'exploitation pour leur faciliter l'accès aux « marchés carbone » en plein essor.

Les objectifs de l'étude menée par Solagro sont :

- identifier les enjeux et les impacts des « marchés carbone » qui pèsent sur les principales filières agricoles et les exploitations du Nord Pas de Calais ;



- identifier dans quelles mesures la formation est une réponse pour relever ces enjeux, et déterminer les compétences à acquérir par les agriculteurs ;
- orienter VIVEA dans le développement de la formation sur cette thématique, notamment par des préconisations sur l'accompagnement possible par la formation des exploitants agricoles : public concerné, compétences prioritaires à acquérir, les conditions de déploiement d'une offre de formation...

Les résultats de cette étude ont été présentés aux membres des comités territoriaux en mars et avril 2021 ; et ceux-ci ont décidé la mise en place d'un appel d'offre spécifique au label bas carbone en septembre 2021.

En effet, la Priorité 3 « PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN-ÊTRE ANIMAL » du Plan Stratégique VIVEA 2021-2026 prévoit un axe de développement de formation spécifique à ces questions : « Adapter son système de production aux transitions agroécologiques, climatiques, énergétiques et sociétales ». Dans le cadre de son Plan de Développement de la Formation (PDFT 2021-2026), le comité territorial Nord Pas-de-Calais a repris cette thématique en insistant sur la nécessité de « s'inscrire dans une démarche de conduite d'élevage qui permet l'atténuation de l'impact voire une contribution positive au réchauffement climatique » et de son côté le comité territorial Picardie a mis en avant le besoin d'« Apprendre à mesurer son bilan carbone sur son exploitation pour faire évoluer ses pratiques ».

L'objectif général de l'appel d'offre

Cet appel d'offre, lancé pour une période de 3 ans, doit permettre de développer l'offre de formation territoriale, à même de répondre aux besoins individuels des cheffes et chefs d'entreprise sur la thématique encore émergente du marché carbone.

Deux voies de développement des formations sont proposées :

- volet A : sensibiliser un grand nombre d'agriculteurs et agricultrices au marché du carbone
- volet B : faire monter en compétences les agriculteurs et agricultrices sur le marché du carbone

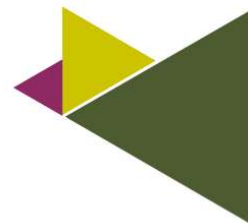
Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

- ✓ **Volet A : formation de 7h dans laquelle s'insère un module de 2h sur le marché du carbone.**
L'objectif de ce premier volet est de toucher un grand nombre d'agriculteurs.
- ✓ **Volet B : formation de 14h spécifique au marché du carbone.**
L'objectif de ce 2ème volet est de construire des formations nouvelles dont la thématique centrale est le marché du carbone.

2. Propositions attendues

Le public

Le public visé est l'ensemble des contributeurs(trices) VIVEA de la région Hauts-de-France, quelles que soient leurs productions.



A titre indicatif, nombre de contributeurs et contributrices en Hauts-de-France :

| Activité principale (base MSA 2020) | Contributeurs et contributrices |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Culture de céréales et d'oléagineux | 15 622 |
| Polyculture et élevage associés | 5 293 |
| Elevages | 4 423 |
| Aménagement paysager | 1 517 |
| Maraîchage | 963 |

Le recrutement du public

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

L'implication d'un partenaire prescripteur de la formation, différent de l'organisme réalisateur, pourra être valorisée (cf Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation).

Le périmètre géographique

Les formations se dérouleront sur la région Hauts-de-France.

Les objectifs de formation

Les réponses à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

VOLET A : une séquence de formation de 2H sur le marché carbone intégré à une formation technique

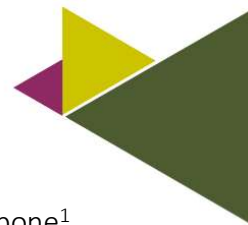
Une séquence de formation pourra être insérée dans des formations techniques dont la thématique pourrait contribuer à la captation de carbone.

La finalité de la séquence spécifique est que les agriculteurs et agricultrices s'engagent avec le recul nécessaire dans ce type de démarche, en ayant une vision globale du dispositif.

Un socle commun d'objectifs pédagogiques sera abordé lors de la séquence de formation de 2 heures :

- ▶ Appréhender le contexte réglementaire de réduction des émissions de GES en agriculture (SNBC),
- ▶ Connaître le fonctionnement du LBC et de la démarche de certification,
- ▶ Identifier l'ensemble des méthodes LBC agricoles existantes (complémentarités possibles, illustration de rémunérations possibles),
- ▶ Comprendre le rôle des différents mandataires pour vendre ses crédits carbone,
- ▶ Identifier les complémentarités avec les autres dispositifs (PSE, PAC, Label haie, Bon diagnostic Carbone, etc.).

Cette séquence de formation « marché carbone » peut être insérée dans une formation



technique correspondant aux leviers de méthodes agricoles Label Bas Carbone¹.

La formation technique relèvera des priorités suivantes de l'appel d'offre permanent VIVEA :

- ▶ Priorité 2 - Créer de la valeur - Domaine de compétences - Valorisation non alimentaire des productions non agricoles
- ▶ Priorité 3 - Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal
- ▶ Priorité 6 - Améliorer sa technicité

Exemples :

- ▶ gestion du troupeau (renouvellement, nombre de génisses et âge au 1er vêlage)
- ▶ optimisation de la fertilisation, meilleure valorisation des effluents d'élevage
- ▶ optimisation des concentrés
- ▶ implantation de légumineuses
- ▶ gestion des prairies temporaires
- ▶ gestion des haies
- ▶ engrais azotés avec inhibiteur d'uréases ou système équivalent
- ▶ modulation d'apport d'azote intra parcellaire
- ▶ réduction de carburant, éco conduite
- ▶ introduction de prairie temporaire dans la rotation
- ▶ cultures intermédiaires
- ▶ enfouissement de résidus cultures
- ▶ apports de Produits Résiduaux Organiques
- ▶ tout accroissement de production biomasse aérienne

VOLET B : une formation spécifique sur le marché carbone

La finalité des formations du volet B est de permettre de préciser l'intérêt d'une démarche Label Bas Carbone pour chaque exploitation et d'élaborer un plan d'action à travers les objectifs pédagogiques suivants (obligatoires) :

- ▶ Comprendre le fonctionnement du marché du carbone : cadre réglementaire, crédits carbone, compensation volontaire, rôles des différents mandataires, leviers, audits, labellisation, transmissions données, complémentarité avec les autres dispositifs etc.
- ▶ Identifier les enjeux de la réduction de l'empreinte carbone et les liens avec ses pratiques agricoles notamment :
- ▶ Comprendre les enjeux de l'adaptation au changement climatique et les évolutions de la demande sociétale
- ▶ Identifier les co-bénéfices de la démarche d'amélioration climat-environnement
- ▶ Connaître les démarches et méthodes LBC
- ▶ Savoir situer son niveau d'émission GES et ses leviers d'amélioration
- ▶ Etablir un plan d'actions spécifique à chaque exploitation

Les objectifs pédagogiques facultatifs suivants pourront être proposés :

¹ A ce jour, 6 méthodes Label Bas Carbone sont validées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire : Carbone Agri, Méthode Haies, Méthode Plantation de vergers, SOBAC'ECO TMM, Ecométhane et Grandes cultures. D'autres porteurs de méthodes Label Bas Carbone agricoles pourront se notifier auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire et pourraient à terme rejoindre celles déjà en vigueur.



- ▶ Acquérir une vision globale du système d'exploitation : stockage carbone et réduction empreinte GES
- ▶ Réaliser une analyse économique avec le calcul des marges brutes, complété par une démarche de rémunération du carbone
- ▶ Savoir communiquer sur ses progrès environnementaux

Les modalités pédagogiques

Dans le cadre de cet appel d'offre, il est attendu :

-Une prise en compte des attentes spécifiques des stagiaires. Avec un positionnement formalisé réalisé en amont de la formation (outil de test en ligne, entretien téléphonique, mail...), afin d'avoir une vision précise des besoins des stagiaires, et d'adapter l'action de formation, le cas échéant

-Une pédagogie active et participative. Afin de favoriser l'engagement et l'implication des stagiaires, les modalités choisies favoriseront les échanges d'expériences et les réflexions collectives entre pairs.

-Une posture du formateur favorisant l'autonomie de réflexion. Afin d'amener le stagiaire à apprendre et à concevoir par lui-même (faire, tester, observer...)

Enfin, il est préconisé de mettre en place des modalités pratiques (visites d'exploitations, ferme expérimentale...) pour illustrer la mise en œuvre des compétences acquises pendant la formation.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

7 minimum pour le **volet A (intégrant la séquence spécifique au marché carbone)** ; 14 heures minimum pour le **volet B**

Les modalités d'évaluation

L'évaluation « à chaud » à l'issue de la formation pourra être complétée par une évaluation « à froid » des acquis quelques semaines après la formation, afin d'appréhender le niveau d'appropriation des compétences par les stagiaires et proposer si besoin des mesures correctives complémentaires. Cette dernière évaluation pourra faire l'objet d'une valorisation (cf Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation). Dans le cadre du présent appel d'offres, et afin d'en présenter une synthèse aux élu(e)s du comité, les évaluations de la satisfaction et des compétences acquises seront transmises par mail au conseiller concerné.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les formateurs devront avoir des connaissances avérées sur le marché carbone pour le volet A et être spécialistes du marché carbone pour le volet B. Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ». Pour le volet B, les compétences spécifiques et l'expertise prouvée sur la thématique du marché



carbone des formateurs ou intervenants extérieurs sont justifiées par l'envoi d'un CV les détaillant (au moment de la demande de financement)

Il est préconisé de limiter la formation à 12 personnes. Au-delà, il est recommandé de mobiliser pour l'encadrement pédagogique au moins 2 formateurs. Dans ce cas, il est conseillé d'avoir des formateurs aux profils différents afin d'apporter une expertise la plus complète possible.

La période de réalisation

Les formations démarrent à partir de l'année N et se terminent au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Volet A

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant au volet A de cet appel d'offre spécifique est fixé au **prix de base de la priorité concernée + 2€ TTC par heure/stagiaire**.

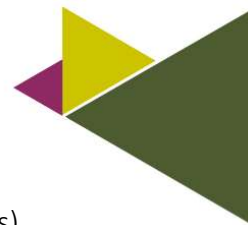
La prise en charge plafond de VIVEA est fixée au **prix de base de la priorité concernée + 2€ TTC** par heure/stagiaire.

Cette valorisation de + 2€ TTC par heure/stagiaire est applicable aux FMD.

La valorisation financière liée à la politique qualité s'applique au volet A de cet appel d'offre spécifique.

Volet B

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant au volet B de cet appel d'offre



spécifique est fixé à **44 € TTC par heure/stagiaire** (hors transfert des acquis).

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **44 € TTC par heure/stagiaire**.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2 € de l'heure/stagiaire** pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires : L'implication d'un partenaire prescripteur de la formation, différent de l'organisme réalisateur (à préciser dans la demande de financement)
- ▶ Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique : les évaluations des acquis (à chaud et à froid) seront transmises à VIVEA pour que puisse être réalisée une synthèse globale (à préciser dans la demande de financement)

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de transfert des acquis et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

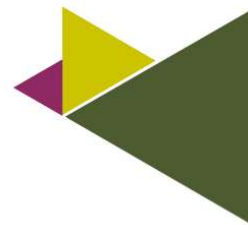
- Le montant des temps d'accompagnement individualisé et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).



Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session dans la **PRIORITE 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal »** de l'appel d'offre permanent du **COMITE REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE** en cochant le projet intitulé « **Marché carbone** ».

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Aurélien LABE

Conseiller VIVEA Nord Pas de Calais, référent de l'appel d'offres,

Tél : 06 75 66 49 17

Mails : a.labe@vivea.fr

Elise FERON

Conseillère VIVEA Picardie

Tél : 06 75 66 49 18

Mails : e.feron@vivea.fr

« Réfléchir son organisation et valoriser ses pratiques via le marché carbone »